

Commission cantonale vaudoise des monuments historiques

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **76 (1968)**

Heft 3-4

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

COMMISSION CANTONALE VAUDOISE DES MONUMENTS HISTORIQUES

RAPPORT DE L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

(1^{er} juillet 1967 au 30 juin 1968)

PRÉAMBULE

Il n'est sans doute pas inutile de mentionner une fois dans ce rapport les principales difficultés que l'archéologue cantonal rencontre dans l'accomplissement de sa tâche.

Si beaucoup d'entre elles proviennent de l'écart entre le niveau des crédits (pourtant constamment relevés) et celui du coût des travaux, d'autres relèvent du caractère des hommes. La passion s'en mêle en effet parfois. C'est au point que le soussigné est quelquefois l'objet de critiques assez vives, notamment lorsqu'il ne donne pas pleine satisfaction à ceux qui s'adressent à lui, ignorant les exigences et les limites de la loi.

LA SAUVEGARDE DES ANTIQUITÉS

L'archéologue cantonal doit notamment sauvegarder les vestiges d'anciennes civilisations lorsqu'on les exhume de notre sol. Cette tâche est malaisée à remplir. Tout d'abord parce que les machines excavatrices actuellement en usage ne permettent pas (ou trop tard) de se rendre compte d'une découverte archéologique. La Société suisse de préhistoire a diffusé dans les chantiers des entrepreneurs une belle affiche qui, dans chaque canton, donne l'adresse et le numéro de téléphone de l'archéologue à prévenir d'une trouvaille. Cette affiche a eu un heureux effet, en ce sens qu'ouvriers et contremaîtres me préviennent lorsqu'ils constatent quelque chose d'inhabituel.

La machine moderne n'est pas seule responsable des destructions *définitives* d'antiquités. L'homme — du côté des responsables — n'est pas toujours enclin à accorder son concours. Il craint un retard dans le déroulement des travaux (bien qu'on prenne toujours des dispositions extrêmement rapides). Il a souvent un dédain profond, total, pour les antiquités. Le même citoyen conserve de vieux papiers avec amour, sans comprendre que les archives non écrites du sol sont tout aussi dignes d'intérêt que les vieux documents. Dans un canton où, parmi

d'autres « envahisseurs », les négroïdes de la civilisation de Chamblandes, les premiers paysans cultivateurs et éleveurs de bétail du Néolithique, les premiers « industriels » de l'âge du Bronze, les Romains nous apportant la civilisation issue des Grecs, les Burgondes arrivant du Proche-Orient après avoir passé en Scandinavie et en Allemagne, ont laissé dans la terre de très captivants vestiges qui contribuent à notre exceptionnelle histoire, ces derniers sont utiles à l'Université et enrichissent les musées pour l'agrément et l'instruction des Vaudois comme des touristes.

Enfin, dernier obstacle : les collectionneurs d'antiquités. Tout récemment l'un d'eux, devant une tombe ancienne contenant des objets s'est fait passer pour le soussigné, a tout enlevé et même obtenu — on suppose comment ! — le silence des terrassiers. Cet abus scandaleux par son sans-gêne se terminera sans doute par une sévère sanction.

Il est heureux que le soussigné, qui ne peut être partout et dont les fonctions sont « accessoires », puisse compter sur l'aide efficace des « membres correspondants », au nombre de 70.

Je devrais citer parmi les collectionneurs impénitents les musées locaux non reconnus (parce que leurs collections archéologiques sont minces). Le conservateur de l'un d'eux s'est ainsi emparé d'objets romains que je ne pus récupérer pour les collections de l'Etat que grâce au concours d'un dévoué préfet. Ce conservateur oubliait que la dispersion des objets archéologiques dans de trop nombreuses collections empêche les étudiants et les savants de les examiner. Alors que dans les pays voisins les collections d'antiques sont centralisées dans une seule capitale, en Suisse leur dispersion est effarante : une vingtaine de musées cantonaux et, dans les grands cantons, autant de musées locaux ! La recherche scientifique n'est pas simplifiée ; cette dispersion cause des pertes de temps et impose de lourds frais de déplacements aux étudiants et aux chercheurs.

LA MOLASSE

Abordant le domaine des monuments historiques et de leur restauration, je ne saurais passer sous silence l'élément qui cause le plus de soucis : la molasse, ce grès tendre de notre pays dont le grain et la couleur nuancée font un des charmes de monuments tels que nos anciennes églises et beaucoup de nos châteaux.

Cette pierre s'use avec le temps ; elle est sensible à l'humidité, au gel et à l'air des villes, chargé de gaz divers. Elle tombe en poussière ou se délite par plaques, compromettant non seulement l'aspect mais aussi parfois la solidité des constructions anciennes.

La chimie n'est pas parvenue à nous procurer des durcisseurs convenables. Ceux qui existent ne pénètrent pas assez profondément et

forment très vite des plaques dures qui se détachent et tombent comme feuilles d'automne.

Il faut donc remplacer les blocs usés ou des parties épaisses. Mais on ne trouve plus de molasse en exploitation dans le canton. Et celle d'ailleurs n'a pas exactement le grain ni la couleur voulus ; elle est en général d'un vert cru ou a des nuances rouges (exemple : l'hôtel de ville de Morges restauré il y a trente ans, et qui n'a plus sa couleur authentique).

Pendant quelques années, la pierre de Morlaix, molasse d'outre-Jura, a remplacé la nôtre ; tout d'abord un peu rosée, elle se patinait vite dans le ton voulu. Mais son gisement est totalement épuisé.

On expérimente actuellement une autre pierre, celle de Schmerikon, après de vaines recherches en Suisse et, outre-Jura, en France et en Allemagne.

AGRANDISSEMENT D'ÉGLISES ANCIENNES

Dans beaucoup de villages, l'église est devenue exiguë et doit être agrandie. Ce besoin n'est pas aisé à satisfaire lorsque le sanctuaire est classé ; en principe les proportions et les divers aspects doivent en être scrupuleusement conservés. Certes, nous avons souvent provoqué le classement d'églises qui paraissent aujourd'hui sans caractère ; c'est que nous savons par l'histoire ou par l'examen de maçonneries que, sous les enduits accumulés au cours des temps se cachent des trésors (citons un exemple avec l'église d'Etoy dont l'arc triomphal, totalement invisible jusqu' il y a deux ans, a réapparu fort heureusement).

Un agrandissement ne peut se faire, en général, qu'en longueur ; du côté de l'entrée principale, les accès, les rues et le voisinage empêchent un allongement. On songe alors à déplacer le chœur qui est souvent l'élément architectural le plus précieux.

On voit la difficulté — pas du tout aisée à lever. Elle se complique encore parfois, lorsque, du côté liturgique, se trouve une chapelle désaxée — comme à Daillens par exemple. Il a fallu toute la compréhension d'un restaurateur qualifié autant que bienveillant pour accepter mes objections et se dire, en définitive, que nous n'avons pas le droit de remanier un sanctuaire dont les origines remontent au XIII^e siècle.

LES ORGUES

La mode est aux orgues. On en place partout où jusqu'ici l'humble et criard harmonium occupait une place discrète. Je suis d'ailleurs heureux de cette tendance, la musique pour orgue étant belle et riche.

Mais introduire un orgue dans une église ancienne, souvent de volume modeste, n'est pas chose aisée. L'instrument ne doit pas prendre trop de place. Il doit s'insérer raisonnablement dans le monument.

La plupart du temps on me laisse dans l'ignorance d'une commande d'orgue. Je n'en suis prévenu que lorsque tout est décidé et définitif, présumant que mon accord ira de soi. J'ai cependant le devoir de ne pas laisser les choses aller mal, du point de vue archéologique et esthétique.

C'est ainsi que naissent des conflits — avec les facteurs d'orgue et les organistes ! A Saint-Laurent de Lausanne, n'alla-t-on pas jusqu'à projeter de bouleverser tout l'intérieur de l'église, retourner les bancs, couper la galerie et déménager table de communion et chaire ! Il s'agit là de notre seul exemple du groupement orgue-chaire-table selon le principe luthérien. De longues discussions aboutirent heureusement à maintenir la disposition traditionnelle, et personne ne le regrette aujourd'hui.

A la Cathédrale de Lausanne, après les invraisemblables difficultés posées par la reconstruction du grand orgue, péniblement dissipées, la paroisse a désiré un petit orgue de transept, pour les offices faits dans le chœur et sous la croisée.

Il fallait quelque chose de simple et discret, dans un endroit déjà encombré de tombeaux monumentaux. Il fallait aussi mettre les tuyaux, placés bas, à l'abri des mains des enfants. Après avoir élaboré cinq ou six projets, l'un d'eux a pu enfin répondre aux exigences qu'impose la plus belle cathédrale gothique de Suisse.

Mes objections dans ce domaine m'ont valu des récriminations. J'ai pu fort heureusement me faire entendre — et comprendre. On s'est enfin déterminé à me soumettre à temps les projets d'instruments. Et l'accord se réalise très aisément, chacun y mettant finalement de la bonne volonté.

LES VITRAUX

La pose de nouveaux vitraux dans les églises anciennes est un autre cas de divergences. Celles-ci sont bien naturelles, évidemment. Heureusement les artistes admettent volontiers que l'architecture doit être respectée et que le vitrail, tout lumineux et scintillant qu'il sera, doit demeurer « une fenêtre » et ne pas devenir le seul point de mire d'une église. On accepte aussi volontiers d'harmoniser avec les anciens les verres nouveaux venus.

Notre pays possède heureusement d'excellents artistes dans ce domaine. Lorsqu'ils veulent bien ne pas se contenter de faire de la peinture sur verre, mais du vitrail, solidement construit, découpé comme il convient, tout va bien.

Ce qui va moins bien, c'est la protection extérieure des vitrages contre les jets de pierre des enfants. Il faut lutter contre la tendance simplette de poser des grillages, toujours laids. Il est pourtant simple et peu coûteux de placer là une glace protectrice (exemple : l'église des

Charbonnières) qui est en même temps un doublage qui évite les coulées d'eau de condensation en hiver.

LE VOISINAGE DES MONUMENTS ANCIENS

La plupart des monuments sont si beaux à l'extérieur que leurs parages doivent être protégés. C'est aisé lorsqu'on parvient à classer les façades des maisons qui en forment le cadre (comme, partiellement encore, à Yverdon autour du château, de l'église et de l'hôtel de ville). Mais une telle mesure est rare. Lorsque des bâtiments sans caractère qui s'y trouvent sont démolis, on reconstruit du neuf à leur place. Normalement, cela ne devrait pas poser de problème. Pourtant, avec l'architecture moderne qui rompt si nettement avec l'ancienne (lorsqu'elle recourt à l'emploi de matériaux modernes et obéit à nos exigences actuelles de grandes fenêtres), l'harmonie n'est pas aisée à établir.

On me dira qu'il n'y a qu'à faire du faux vieux ! Hélas, celui-ci n'est jamais satisfaisant ; nous ne sommes plus à même de concevoir l'aspect extérieur d'une construction comme nos ancêtres. Le faux vieux est laid et désagréable ; les matériaux modernes ne se patinent presque pas. Il faut alors rechercher un compromis. Il n'y a pas, à ma connaissance, d'exemple excellent à donner en Suisse. Et je cite souvent celui d'un vieil hôtel, célèbre, du quai des Esclavons à Venise, qui s'est doté d'une annexe moderne qui ne choque personne. C'est que, là-bas, on a employé en façade des matériaux traditionnels (ils n'ont pas disparu) et repris à peine modernisé le module classique.

Il faut admettre que l'on ne voit pas bien l'un des quelques chefs-d'œuvre de l'architecture moderne (Nestlé, la Mutuelle Vaudoise, Kodak) à côté de la cathédrale de Lausanne !

Nous avons dû nous élever contre un projet de vaste construction moderne, à la rue de la Barre à Lausanne ; dans son premier aspect ce projet aurait compromis manifestement la fière allure du château de Lausanne.

C'est le moment de rappeler que nous avons été soutenu dans des démarches de ce genre par des comités qui se sont spontanément constitués pour intervenir et parfois faire appel à une presse vaudoise toujours prête à nous aider. Les grandes associations nous sont aussi venues en aide.

Il n'empêche que plusieurs constructions belles — et parfois historiques au sens strict du mot — sont encore dépourvues d'une protection que notre loi actuelle ne permet pas d'assurer. Faut-il en citer ? Qu'on se reporte alors à mon précédent rapport, qui en énumère plusieurs.

LES CHÂTEAUX FORTS

Le qualificatif de « fort » permet de distinguer les anciennes forteresses des châteaux « de plaisance » des XVII^e et XVIII^e siècles (L'Isle, Vullierens, Vincy, Grand-Clos de Rennaz, Hauteville, Crans, etc.).

Ces châteaux posent rarement des problèmes insolubles. La plupart du temps, il s'agit d'ouvrages qui ne soulèvent que des problèmes techniques, relativement aisés à résoudre. Cependant je voudrais citer ici le cas du château d'Yverdon. Si l'on est parvenu à rétablir l'unité de son donjon, fendu il y a quelques années, et si l'on continue à restaurer fort bien ses admirables salles, sa stabilité demeure sujette à caution. Les quatre tours vacillent sur leur base, une base faite de pilotis de bois, jadis constamment dans l'eau et bien solide, aujourd'hui partiellement exondée (depuis l'abaissement du niveau du lac de Neuchâtel, il y a 80 ans).

Ces tours se balancent de droite et de gauche ; elles sont l'objet de contrôles réguliers. L'inconvénient de cette instabilité réside dans le fait que tantôt elles soulèvent, tantôt elles abaissent les extrémités des ailes qui les relient et qui sont lentement « sciées » et affaiblies.

Il n'y a guère que trois possibilités pour rendre à ce prestigieux monument son immobilité :

1. Construire en sous-œuvre des fondations solides ; ce serait extrêmement coûteux car on ne trouve de sol solide qu'à 15 m de profondeur.

2. Geler le sol aux fondations, en y glissant des bâtons frigorifiques ; le bloc de glace fixerait toute la fondation et, vu la profondeur, cette glace serait peu coûteuse à maintenir.

3. Créer un bassin d'eau par un mur étanche, noyé dans le sol autour du monument, de sorte que les pilotis des fondations demeurent constamment dans l'eau comme du XIII^e au XIX^e siècle.

Le choix n'est pas fait. Où en est-on des études ? Je l'ignore. C'est encore une lacune de notre loi : on ne peut pas contraindre le propriétaire d'un monument à s'occuper de la consolidation de son bien.

Et, ma foi, il est bien humain que la perspective d'une lourde dépense n'enchanterait nullement une municipalité. Pourtant, attendre, n'est-ce pas aller au-devant d'une dépense toujours plus considérable ?

Les monuments sont aussi exposés à des initiatives discutables. Il y a quelques années, le transfert d'un bureau important à l'intérieur du château de Lausanne fut envisagé. On voulut que j'accepte l'ouverture d'une nouvelle fenêtre dans sa remarquable façade principale — déjà entamée par la belle inconnue de Davel. Là, votre commission m'a épaulé et cette erreur put être évitée !

Mais à part quelques rares cas de ce genre, nos châteaux forts posent peu de problèmes, lorsqu'ils sont convenablement et régulièrement entretenus.

LES TOITURES

Le canton de Vaud a les plus beaux toits anciens. Les tuiles, de couleurs diverses et harmonieuses, y chatoient agréablement.

Survient un couvreur, nécessaire, pour remplacer les tuiles abîmées et fendues ; souvent même il faut enlever la couverture pour permettre au charpentier de remplacer des poutres. Ensuite de quoi il manque des tuiles. On en achète. Les tuileries en fournissent, qui sont dites « vieilles ». Ce qualificatif trompe les propriétaires qui croient en les choisissant, faire œuvre pie. Hélas, la tuile « vieillie » est uniformément brun foncé, d'une couleur bien égale.

Et cela donne ces rapiécages si laids qu'on voit sur tant de toits ; ou bien un toit devient uniformément brun foncé, lourd et laid.

Je m'efforce chaque fois que j'en ai la possibilité d'insister pour qu'on mélange la nouvelle tuile à la vieille, quand on ne peut pas acheter à un démolisseur de l'authentique vieille tuile.

Au château de Rolle, on a restauré la couverture de la tour de Viry. On a acheté de la tuile de couleurs mélangées, faisant ainsi tout ce que peut, dans ce domaine, un propriétaire attentif. Mais, dès la pose, je dus intervenir ; le choix de couleurs ne convenait pas du tout ; la tuilerie qui l'avait fourni, dûment admonestée par le soussigné, m'a assuré que, désormais, elle serait en mesure de mieux servir les monuments anciens.

Et que dire du château (du XVIII^e siècle) de Vidy, qui reçut sur son toit foncé des mouchetures rouges bien régulières ? Bien qu'il ne s'agisse pas d'un monument classé, je pris la liberté d'intervenir. On parvint à améliorer la situation — mais seul le temps rendra à ce toit son chatolement « vaudois ».

Quant à la tuile flamande, elle doit être résolument écartée des toits anciens.

LES SOUCHES DE CHEMINÉES

Elles aussi donnent lieu à des problèmes. Souvent innombrables sur les anciennes maisons, parce que c'était un mal nécessaire avant l'invention du chauffage central, on les élimine peu à peu. Le château de Nyon ne conserve, par exemple, que celles qui sont encore utilisées. Leur élimination supprime des risques d'incendie et de gouttières.

Mais il en est qu'il faut conserver ou doter à neuf de capes. Pour les pittoresques à conserver, le travail est aisé. Mais lorsqu'une cape neuve doit être posée... on voudrait se contenter de celles toutes faites et bon marché du commerce — lesquelles ne vont naturellement pas !

LES SUBSIDES

La loi précise que l'Etat *peut* subsidier des travaux de restauration ; cependant, dans la pratique, depuis l'entrée en vigueur de la loi de 1898, des subsides de restauration n'ont jamais été refusés lorsqu'ils ont été demandés *avant* le début des travaux.

Cette dernière condition est importante ; le subside est calculé sur le devis des travaux ; celui-ci énonce les travaux envisagés, ce qui permet à l'archéologue cantonal d'intervenir lorsque certaines mesures ne paraissent pas indiquées ou que les matériaux prévus ne conviennent pas.

On ne voit effectivement pas l'Etat contribuer matériellement à l'exécution de travaux criticables.

La loi exclut les subsides pour des travaux d'entretien. C'est normal. Mais il est des cas où l'entretien confine à la restauration ; de tels problèmes sont alors difficiles à résoudre équitablement. Et il ne faudrait pas encourager des propriétaires à ne plus entretenir leurs monuments jusqu'au moment où l'intervention devenue nécessaire serait alors une restauration !

Le taux du subside est, pour les communes, fonction de leur situation financière. Pour les propriétaires privés, le taux varie selon que le monument a un rendement pratique plus ou moins important.

Il existe un Fonds cantonal des monuments historiques ; il permet de compléter les subsides ordinaires lorsque le propriétaire est particulièrement impécunieux. Il est alimenté à la fois par des crédits annuels du budget et par des versements volontaires (qui jusqu'ici proviennent uniquement des bénéfices réalisés par l'Association du château de Chillon, qui pratique méritoirement la devise « Un pour tous »).

INTERVENTION DE LA CONFÉDÉRATION

La Confédération suisse subsidie, lorsque la demande en est faite par le Département de l'instruction publique et des cultes, la restauration de monuments d'importance nationale ou régionale suffisante. Dans ce cas, ses experts interviennent et posent des conditions techniques aux travaux dont il s'agit. Lorsqu'un monument à restaurer remplit les conditions voulues pour qu'une contribution fédérale soit apportée à sa restauration, la requête relative à cette subvention doit être présentée par le Département cantonal de l'instruction publique et des cultes. La Confédération exige, lorsqu'elle intervient matériellement, la constitution d'une servitude destinée à assurer la conservation future du monument objet de son appui. Il n'existe en effet pas de classement fédéral au sens de notre classement cantonal.

LES SOCIÉTÉS AUXILIAIRES

Quelques associations gèrent ou possèdent d'importants monuments, à Chillon, Oron, La Sarraz, Payerne, Orbe, etc. Leur concours est essentiel et fort apprécié.

D'autres sociétés contribuent également à des tâches de conservation et de restauration : Pro Aventico surtout, Pro Lousonna, Pro Novioduno, pour ne nommer que les principales — sans compter les associations de musées (Morges, Moudon, Pully, Montreux, Yverdon, etc.).

Elles apportent toutes, chaque année, leur solide part à la charge énorme que l'Etat assume. D'autres, plus discrètes mais non moins efficaces, existent dans nombre de communes : sociétés de couture, groupements et comités momentanés pour de nouvelles orgues, pour des vitraux, etc. Nous leur devons beaucoup de gratitude. Leur dévouement, très positif, soulage d'autant les deniers publics.

Les Vaudois se rendent rarement compte de la richesse de leur canton en grands monuments et en sites archéologiques importants : cathédrale de Lausanne, église de Moudon ; églises romanes remarquables : Payerne, Bonmont, Grandson, Montcherand, Saint-Sulpice ; châteaux tels que : Chillon, Vufflens, Nyon, Oron, Yverdon, châteaux d'agrément tels que Crans, Grand-Clos à Rennaz, Hauteville, Vullierens, Vincy — et tant d'autres — plus d'importants sites archéologiques, stations lacustres et terrestres du lointain passé, Avenches, Vidy, Nyon, Orbe, etc.

Tant de trésors exigent un entretien et de constantes restaurations. Presque chaque village a son église, son château ou sa nécropole antique. Notre répertoire compte en effet 276 communes possédant des biens classés.

LES MUSÉES

L'archéologue cantonal doit veiller à l'état des antiquités conservées dans les musées.

Cette tâche est heureusement facile à accomplir, car les principales collections du canton sont dotées de conservateurs très qualifiés.

* * *

Durant la période au terme de laquelle ce rapport est déposé, signalons quelques travaux de première importance.

LES GISEMENTS PRÉHISTORIQUES DE BAULMES

L'Association du Vieux-Baulmes a pris l'heureuse initiative d'une fouille, il y a quelques années, au pied même des rochers du Jura. Il en

résulta d'importantes découvertes qui ont justifié la poursuite des explorations, chaque été ; conduits par M. Michel Egloff, les travaux ont révélé notamment ceci :

- a) à la Vipérierie, des vestiges néolithiques (civilisation récente de Cortaillod), tombés probablement d'un refuge-abri situé plus haut dans la falaise ;
- b) à Mistredame, un abri sous roche (mésolithique, néolithique et âge du Bronze (avec deux tombes)) ;
- c) à l'abri sous roche de la Cure, huit niveaux archéologiques : mésolithique, néolithique ancien et récent, âge du Bronze et époque gallo-romaine.

Ce dernier site est précieux pour les préhistoriens ; c'est un gisement clé qui a été découvert là, le second de la Suisse (le premier étant à Birmatten-Berne) ; on y a trois couches distinctes de l'époque mésolithique. Ce gisement a permis une étude botanique et malacologique à l'intérieur d'un même habitat durant environ sept millénaires. Cette station va permettre d'étudier les relations entre une série de civilisations néolithiques dites Camp-de-Chassey, Cortaillod et Lagozza, et mieux connaître de près le passage du Mésolithique au Néolithique et celui du Néolithique au Bronze.

C'est là un chantier dont il importe de continuer jusqu'à complète connaissance l'exploration.

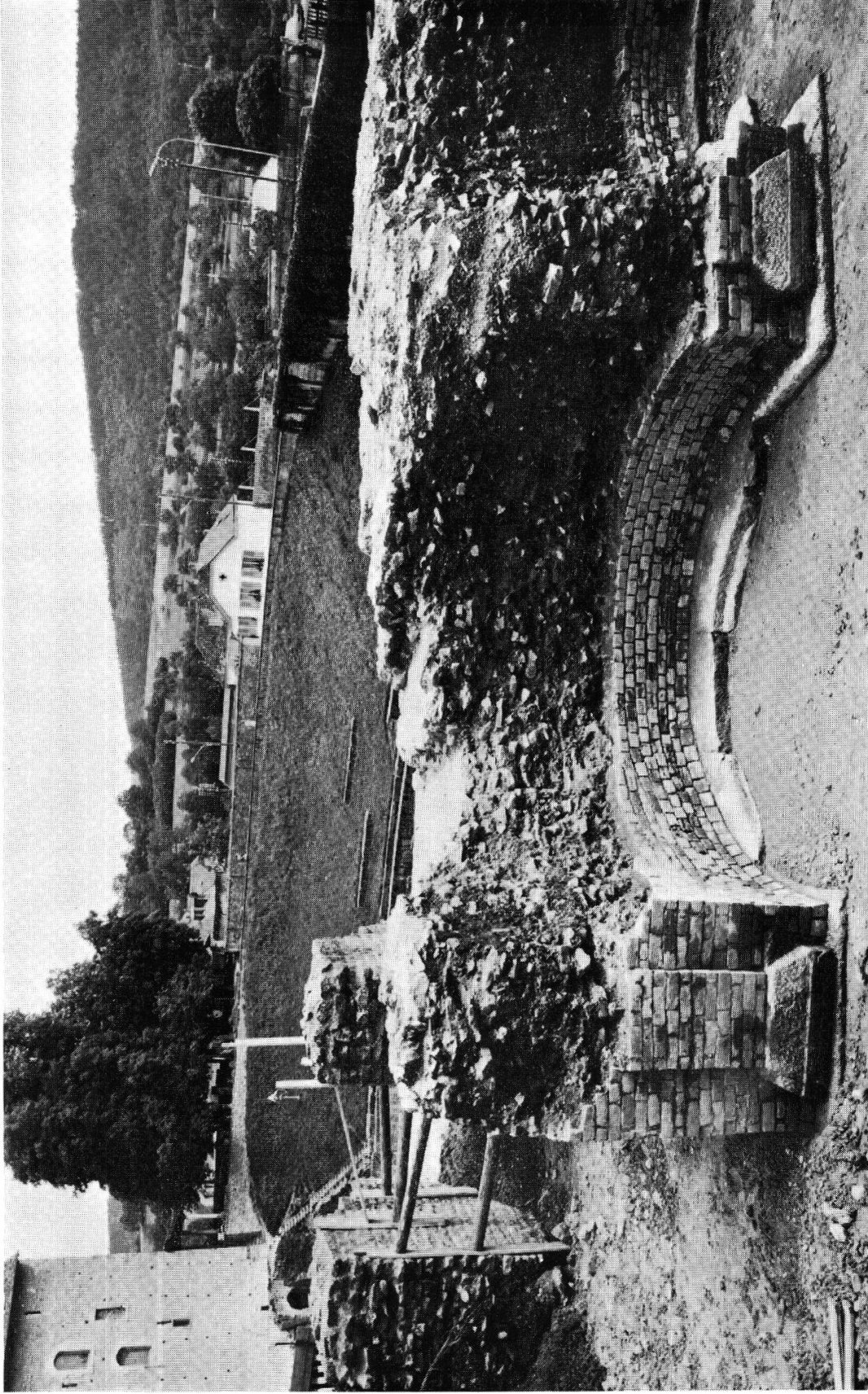
LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-ETIENNE À MOUDON

Il y a longtemps qu'est entreprise la restauration de cette église. Elle fut dirigée par Frédéric Gilliard, puis par M. Claude Jaccottet, l'un et l'autre aidés de M. Jaques Bonnard.

Mais, récemment, l'on s'est attaqué au gros du travail, qui consistait à restaurer la nef de ce sanctuaire gothique. Des défauts de construction, des mouvements dans les fondations avaient sensiblement déformé les nervures soutenant les hautes voûtes ; cela se voyait à l'œil nu — et il était grand temps de remettre toute cette structure non seulement en état, mais en équilibre stable.

Dès 1950, des arcs-boutants complémentaires en béton armé (invisibles) avaient été placés. Des tirants-poutres viennent d'être mis en place, pour les lier et assurer une bonne répartition des efforts des charges. On ne pourra probablement pas corriger certaines déformations qui datent de peu après la construction ; mais tout l'édifice tiendra solidement debout, désormais, sans risque d'effondrement. Le danger de rupture est enfin écarté.

L'achèvement de la remise en état des toitures a aussi eu lieu. Il a fallu redresser la charpente, qui avait également été déformée par les



Avenches, amphithéâtre romain
Partie du mur extérieur fouillé en 1968

(Photo MRA, H. R. Zbinden)

affaissements, surtout du côté ouest. Les bois ont été traités contre la vermine et les moisissures. Il n'y a sur le toit que des tuiles anciennes, façonnées à la main. Tous les arcs intérieurs sont maintenant retenus et consolidés.

La corniche a été rétablie dans son unité en partant du meilleur modèle, qui surmontait la chapelle de Cerjat. La position primitive du toit du bas-côté sud a été rétablie.

Il s'agit là de travaux très importants, excellemment conduits, dont on ne peut que se réjouir, puisque cette importante église gothique est d'une si belle qualité.

A AVENCHES

Grâce à l'infatigable activité du D^r Bögli, le site d'Avenches et ses monuments méritent d'être placés dans les grands travaux en cours.

La fouille des emplacements d'industries et de constructions nouvelles a eu lieu. Peu à peu le plan de la grande cité romaine se découvre ; ici et là d'importants vestiges de monuments reviennent au jour. Les relevés et photographies sont pris au fur et à mesure. Les objets — innombrables — entrent au musée cantonal du lieu. Inventoriés, nettoyés, restaurés parfois et étiquetés, ils enrichissent l'une des plus belles collections suisses de ce temps.

Au musée lui-même, les travaux étendent peu à peu l'espace mis à la disposition des visiteurs. La modernisation déjà accomplie se poursuit.

Les monuments situés en plein air, dont l'entretien avait été quelque peu délaissé pendant et après la guerre, sont maintenant consolidés, rejointoyés, et dépouillés au fur et à mesure de la végétation qui les recouvrait.

Nous ne citerons pas ici le détail des trouvailles et découvertes, la presse quotidienne ayant renseigné chacun.

Disons cependant que la Fondation Pro Aventico, qui finance les travaux, et l'Association Pro Aventico, qui les assume, ont du pain sur la planche. Les besoins financiers sont considérables ; fort heureusement, la souscription nationale continue. Sans son apport, où en serions-nous ?

FOUILLES ET TROUVAILLES DU SOL

Un particulier a découvert dans son terrain à *Bullet* un trésor monétaire. M^e C. Martin, conservateur du cabinet cantonal de numismatique, a pu déterminer 315 monnaies suisses et 12 françaises ; ce trésor a probablement été enfoui vers 1625-1630.

Aux Bellaires, commune de *Croy*, le professeur P.-L. Pelet a continué l'investigation des hauts-fourneaux qu'il a découverts il y a quelques

années. Il se confirme que l'industrie sidérurgique a débuté à l'époque romaine, dans ce secteur, pour s'étendre à tout le moyen âge. Deux hauts-fourneaux sont si intéressants et si bien conservés que l'on déploie des efforts pour tenter de les garder dans un abri que le public pourrait visiter.

Sous l'ancienne église de la Mercerie, à *Lausanne*, se trouve une petite nécropole burgonde, fouillée au début du siècle. Le bâtiment abrite provisoirement des classes d'école. Le besoin de nouvelles classes a conduit à concevoir un projet qui aurait détruit ces tombes, pourtant singulièrement précieuses. Nous avons obtenu cependant qu'on les ménage.

A *Villeneuve*, le projet d'autoroute passe dans un site dans lequel la photographie aérienne a révélé l'existence de vestiges antiques dans le sol. Une fouille a eu lieu, conduite par le D^r Schwarz. Elle a permis de repérer des fondations et une chaussée de l'époque romaine.

Le cromlech de *Bex*, identifié il y a quelques années, a été exploré par le D^r Bocksberger. Il s'agissait de s'assurer si l'on était en présence de blocs erratiques déposés là par les hasards de la nature ou bien d'un aménagement de la main de l'homme. La conclusion de cette fouille est qu'il s'agit incontestablement d'un cromlech préhistorique. Notre canton possède ainsi les deux seuls ensembles de ce genre en Suisse, l'autre étant celui de *La Praz*.

TRAVAUX À DES ÉGLISES

Nous n'entendons pas énumérer ici tous les travaux entrepris à des églises classées ; énumérer de nouvelles orgues, quelques vitraux récemment posés, une porte réparée, un système de chauffage modifié, serait bien ingrat. Nous ne citerons donc ici que les travaux les plus importants.

L'église cathédrale de *Lausanne* voit sa restauration se poursuivre. Non seulement l'extérieur du transept nord fait l'objet d'importants travaux, mais il a fallu encore s'occuper des remarquables statues qui ornent le porche « peint ». Ces statues commencent en effet à s'effriter très gravement. On doit se préparer à les remplacer par des copies et mettre à l'abri les originaux.

Le projet de musée de ce monument a pris corps. On pourra bientôt exposer dans la tour du beffroi tous les vestiges intéressants provenant de notre cathédrale.

A *Payerne*, l'abbatiale a vu se réveiller l'activité de ses restaurateurs. On s'est occupé de ses abords et de l'entrée du narthex, dont l'escalier primitif a été retrouvé.

Les vestiges du cloître gothique de *L'Abbaye* sont encore en dépôt. Cependant la solution du problème posé par leur reconstitution a fait des progrès. Un emplacement a été trouvé. Un architecte met au point le projet d'anastylose.

La belle flèche de pierre de l'église de *Chardonne* va reprendre bon aspect.

L'église de *Daillens*, fort ancienne, est en cours de restauration. Le fait qu'une chapelle occupe le bas du clocher, sans être dans l'axe de la nef, a compliqué singulièrement l'étude de la restauration.

A *Essertines-sur-Rolle*, la fouille du sol de l'église, précédant sa restauration, a fait découvrir des fondations romanes. Il faut signaler que les habitants du village participent personnellement par leur travail, à cette œuvre.

L'intérieur de l'église de *Montcherand* est restauré. Les célèbres fresques romanes de l'abside ont posé un problème non encore résolu. Faut-il supprimer les compléments ajoutés au début de ce siècle ? Faut-il les conserver ? Faut-il faire de nouveaux compléments plus sobres que les précédents ? On procède à des essais.

Le clocher de l'église d'*Orbe* a fait l'objet de travaux extérieurs, tandis que l'église ovale de *Chêne-Pâquier* a été entièrement restaurée, de même que celle de *Genolier*.

A *Ressudens-Grandcour*, M^{lle} Pelot a consolidé et restauré les fresques gothiques et elle a fait un travail semblable dans l'église mixte d'*Assens*. Enfin, à *Corsier*, on a rétabli le niveau ancien de la nef de l'église et posé cinq vitraux.

A *Saint-Saphorin* (Lavaux) a été découverte une chapelle latérale à l'église, avec son autel.

TRAVAUX À DES CHÂTEAUX

Tandis qu'à *Oron-le-Châtel* on s'apprête à restaurer la face sud du château, les façades, après la tour de *Viry*, du château de *Rolle* sont l'objet d'une restauration.

A *Chillon* — je renvoie au rapport annuel de l'Association pour de plus amples détails — le travail principal a consisté dans la restauration des armoiries des baillis, travail délicat confié à M. Hermanès.

A *Yverdon*, lentement mais sans interruption, on rétablit peu à peu les belles salles du château, tandis qu'au château de *Nyon* quatre fenêtres ont retrouvé des meneaux disparus il y a un siècle, ainsi que des grilles corbeilles. A *Coppet*, les deux ailes des communs, qui encadrent la cour d'entrée, ont repris belle allure. C'est le toit et la face nord qui sont maintenant le lieu de travaux. A *L'Isle*, les façades du château

ont retrouvé leur intégrité, tandis qu'à *Cossonay* la maison du banneret révèle, par le seul piquage de sa façade principale, d'admirables vestiges de la Renaissance. Je citerai encore la restauration l'une après l'autre des belles salles de l'hôtel de ville de *Vevey*.

INVENTAIRE DES MONUMENTS DE L'ART

Je rappelle que cet inventaire, qui se fait dans chaque canton avec l'appui de la Confédération, œuvre de longue haleine, compte pour Vaud deux volumes. M. Marcel Grandjean, laïque bénédictin, rédige en ce moment le troisième volume.

LA LOI

Jusqu'en 1898, c'était la loi sur les mines qui réglait le sort des antiquités découvertes dans le sol. En 1898, une première loi sur la conservation des antiquités et des monuments vit le jour. Elle fut remplacée par une loi de 1951, toujours en vigueur.

Ce dernier texte est cependant insuffisant, je l'ai souvent relaté. Une commission extra-parlementaire vient de mettre la dernière main à un projet de loi sur la conservation de la nature, des monuments historiques et des sites, texte qui groupe à la fois les dispositions relatives à la protection de la faune, de la flore, des antiquités et des monuments. Beaucoup de dispositions légales peuvent régler de la même manière ces divers domaines, et — la Confédération donnant dans ce domaine l'exemple — il était sage de se calquer sur son modèle.

Nous espérons vivement que le Grand Conseil adoptera ce projet qui concrétise ce qu'il y a de plus souhaitable pour assurer la conservation d'une importante partie de notre patrimoine cantonal.

CLASSEMENTS

Je m'abstiens de citer ici les classements de monuments historiques intervenus depuis mon précédent rapport, puisque les arrêtés de classement ont été publiés dans la *Feuille des avis officiels* et qu'ils sont diffusés auprès des membres de la commission, des membres correspondants et des municipalités des communes que cela concerne.

L'archéologue cantonal :
EDGAR PELICHET.